

Avril 2026 - N°351

# Blamont Infos



## LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE MANDAT 2026 - 2032

ENSEMBLE,  
construire le village de demain !

Présentation de l'équipe municipale :  
De gauche à droite  
Jihad DAHI  
Sophie BESANCON  
Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT  
Fabrice HUMBERT  
Stéphane RESLINGER  
Sandrine SCOTTON  
Patrick MOUREY  
Serge DELFILS  
Pierre RIOT  
Bénédicte RIGOLOT  
Mickaël VIEILLE-BLANCHARD  
Marlène MAILLARD  
Marie-Claire RICHE  
Philippe BARADEL  
Julie PARENT-LECLERCQ



La municipalité ; De gauche à droite  
Fabrice Humbert 2ème adjoint  
Wunderlich-Poutot Marie-Hélène 1ère adjointe  
Serge Delfils Maire  
Sandrine Scotton 3ème adjointe  
Patrick Mourey 4ème adjoint

# LE MOT DU MAIRE

## Mise en place de la nouvelle équipe municipale Une étape clé pour la vie locale

L'installation de la nouvelle équipe municipale, le 15 mars, marque un étape importante dans la vie de notre commune.

Le vendredi 20 mars, les conseillers municipaux ont procédé à l'élection du maire, figure centrale de l'exécutif local, chargé de mettre en œuvre les politiques publiques et de représenter la commune. J'ai ainsi été désigné maire de Blamont.

Lors de la même séance, quatre adjoints ont été désignés pour me seconder :

Marie-Hélène Wunderlich-Poutot, 1ère adjointe ;

Fabrice Humbert, 2ème adjoint ;

Sandrine Scotton, 3ème adjointe ;

Patrick Mourey, 4ème adjoint.

Le conseil municipal du 2 avril a ensuite désigné les responsables de commissions et les délégations dans les différentes structures partenaires. Vous pouvez en retrouver le détail dans le compte rendu du conseil municipal.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus pour leur engagement au service de notre village.

Ces étapes d'organisation étant désormais franchies, il nous appartient à présent de nous mettre pleinement au travail, dans le respect des engagements pris : transparence, écoute et dialogue. Ces valeurs sont essentielles pour faire vivre une action publique efficace, respectueuse et tournée vers l'intérêt général.

Animés par une volonté commune de servir, nous mettrons toute notre énergie et nos compétences au service du bien-être collectif et du développement de notre commune.

Nous invitons également les habitants qui le souhaitent à rejoindre les commissions communales, afin de contribuer activement à faire de Blamont un « Village d'Avenir ». Votre participation est précieuse.

**Ma porte est continuellement ouverte. Ne pas hésiter à m'interpeller, à m'écrire, à me rencontrer. Adresse : [mairie@blamont25.fr](mailto:mairie@blamont25.fr)**



**Serge DELFILS - Maire de Blamont**

## INFOS PRATIQUES - Les horaires d'accueil du public

### MAIRIE

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi matins  
de 10h00 à 12h00

Lundi après-midi de 16h00 à 18h00

Mercredi après-midi de 15h30 à 17h30

### MÉDIATHÈQUE

Mardi de 15h30 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h30

Samedi de 10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 16h00

### AGENCE POSTALE

Mardi de 9h00 à 11h45 et de 16h30 à 18h00

Mercredi, jeudi vendredi de 9h00 à 11h45

Samedi de 9h00 à 11h30

**CONSEIL MUNICIPAL DE BLAMONT**  
**MANDAT 2020-2026**  
**Séance n°44 - Session ordinaire du 03 mars 2026**

Présents : Laurent Belot, Joël Carpent, Serge Delfils, Nadine Francès, Daniel Gein, Fabrice Humbert, Jean-Jacques Lamboley, Patricia Meunier, Claude Perrot, Maud Petit, Marie-Hélène Poutot, Marie-Claire Riche, Pierre Riot, Sandrine Scotton, Julie Vuillemenot.

Le Maire ouvre cette séance avec des remerciements :

- A l'ensemble de l'équipe municipale pour le travail réalisé et l'engagement de chacun au cours du mandat qui se termine.
- A Claude Perrot pour avoir représenté la commune au Conseil communautaire Pays de Montbéliard Agglomération,
- Aux élus qui avaient des délégations, notamment Daniel Gein qui a présidé le Syndicat des Eaux d'Abbévillers,
- Aux membres des commissions communales pour le travail accompli,
- Aux agents communaux pour leur investissement au sein de la commune.

Le Maire demande aux responsables des commissions communales de faire une transmission – passation de leurs travaux aux responsables de la prochaine mandature municipale.

### 1. Approbation du Compte Financier Unique 2025 – DCM n° 2026-01

Question présentée par Serge DELFILS

Documents détaillés envoyés par mail préalablement à la séance et documents récapitulatifs distribués en séance. Pour la 1ère année, la commune, sous l'impulsion du Service de Gestion Comptable (SGC) du Pays de Montbéliard, a accepté la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) en lieu et place du Compte de gestion et du Compte Administratif, qui étaient votés auparavant.

Le Maire rappelle que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Comme pour le Compte Administratif, le Maire doit se retirer lors du vote, qui sera mené par le 1er adjoint au Maire.

Bilan 2025 :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	495 810.76 €	897 876.87 €
Dépenses	530 105.01 €	725 464.66 €
<b>Total</b>	<b>- 34 294.25 €</b>	<b>172 412.21 €</b>
<b>Résultat 2025 138 117.96 €</b>		

**VOTE :** Le Conseil, sous la présidence de Jean-Jacques LAMBOLEY, 1er adjoint, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal présenté par le Maire.

### 2. Affectation du résultat 2025 – DCM n° 2026-02

Question présentée par Serge DELFILS

FONCTIONNEMENT	
Résultat exercice 2025	172 412.21 €
Résultat antérieur reporté	225 095.27 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>397 507.48 €</b>
INVESTISSEMENT	
Résultat exercice 2025	- 34 294.25 €
Résultat antérieur reporté	- 92 754.84 €
<b>Solde exécution investissement D001</b>	<b>- 127 049.09 €</b>
Solde des restes à réaliser de 2025	- 68 744.72 €
<b>Besoin de financement investissement</b>	<b>- 195 793.81 €</b>
AFFECTATION	
Affectation en recettes d'investissement R1068	<b>195 793.81 €</b>
Report en fonctionnement R002	<b>201 713.67 €</b>

**VOTE :** Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'affectation de résultat proposée pour 2025 sur le budget 2026.

### 3. Vote des taxes 2026 – DCM n° 2026-03

Question présentée par Serge DELFILS

Le Maire propose les taux suivants, identiques à ceux des années précédentes (pas de hausse), qui seront appliqués aux bases 2026 par l'administration fiscale, à savoir :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 35.56 % (part département + part commune)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 19.54 %
- Taxe d'Habitation : 10.00 %

Les bases n'ayant pas encore été fournies par la DGFIP, l'inscription au Budget Primitif 2026 sera une estimation à l'équivalent de ce qui avait été perçu en 2025.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

- Taxe d'Habitation : 10 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 35.56 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 19.54 %

#### **4. Approbation du Budget Primitif 2026 et fongibilité des crédits – DCM n° 2026-04**

Question présentée par Serge DELFILS

Documents budgétaires détaillés envoyés par mail préalablement à la séance et documents récapitulatifs distribués en séance.

Le Maire présente les chiffres du Budget Primitif (BP) 2026 de la commune chapitre par chapitre.

Les grandes orientations du budget principal pour cette année sont les suivantes :

**Section de fonctionnement :**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 979 963.67 €

Le prélèvement proposé de la section de fonctionnement pour la section d'investissement est de 205 089.98 €

**Section d'investissement :**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 515 172.10 €, incluant un solde de restes à réaliser de 85 345.15 € en dépenses et de 16 600.43 € en recettes.

Plusieurs investissements ayant été actés par le Conseil seront réalisés au cours de l'année 2026, ils ont donc été intégrés au BP de cette année.

Il est également proposé au Conseil de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (règle de fongibilité des crédits).

**VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- adopte le Budget Primitif 2026 tel que présenté
- autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

#### **5. Subventions aux associations 2026 – DCM n° 2026-05**

Question présentée par Serge DELFILS

Un rappel aux associations locales percevant habituellement des subventions communales a été émis en février pour qu'ils déposent leurs demandes avant le vote du budget 2026.

Une demande de subvention exceptionnelle ayant été déposée par l'association Festi'Blam, l'ensemble des membres du bureau de l'association qui siègent au Conseil ne participent pas au débat concernant cette attribution, à savoir : Laurent Belot, Daniel Gein, Fabrice Humbert, Jean-Jacques Lamboley et Julie Vuillemenot.

Cette demande exceptionnelle correspond aux dépenses à venir en termes de sécurité lors de l'organisation des grosses manifestations telles que la Fête de la Musique. L'association souhaite également devenir plus autonome en termes de matériel (chapiteaux, praticables...), ce qui nécessite de gros investissements.

ASSOCIATIONS	Attributions 2025	Ddes 2026	Attributions 2026
ACCA	250.00 €	300.00 €	300.00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers			
US Roches	300.00 €		
MPT Blamont	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Anciens Combattants	50.00 €	Pas de somme	50.00 €
Prévention routière		Pas de somme	50.00 €
Chorale FaSolUt	300.00 €		
Musculation	500.00 €	Pas de somme	300.00 €

Judo	500.00 €		
Souvenir Français	60.00 €	Pas de somme	50.00 €
Théâtre Les Zygomatics		350.00 €	300.00 €
Amis de l'Orgue	250.00 €	Pas de somme	150.00 €
Amis de la Doue	150.00 €	Pas de somme	150.00 €
Coop. scolaire maternelle	600.00 €	600.00 €	600.00 €
Coop. scolaire Primaire	600.00 €	600.00 €	600.00 €
A.F.P.A.D SOLI-CITES	200.00 €		
Tennis de table Seloncourt		300.00 €	300.00 €
Blaminton	- €	Pas de somme	500.00 €
Cheval comtois	300.00 €	Pas de somme	300.00 €
FESTI'BLAM		3 000.00 €	3 000.00 €
Lomont Bike Park	500.00 €		
Collège de Blamont	325.00 €		
PONT DE ROIDE CLASSE ULIS			
PONT DE ROIDE CLASSE ULIS - Voyage	145.00 €		
Ass. Mémoire et souvenir de Résistance	100.00 €	100.00 €	50.00 €
RAM/RPE	980.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9 747.50 €</b>		<b>8 650.00 €</b>

**VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations selon la liste établie, pour l'année 2026.**

## **6. Approbation de la modification n°01 du Plan Local d'Urbanisme – DCM n° 2026-06**

*Question présentée par Serge DELFILS*

Sandrine SCOTTON étant personnellement concernée par cette modification, elle ne participe ni au débat, ni au vote pour ce point.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.153-38 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022 approuvant le Plan Local d'Urbanisme aujourd'hui en vigueur ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2025 justifiant l'utilité d'ouvrir à l'urbanisation les deux zones 2AU inscrites au PLU en vigueur ;

**Vu** l'arrêté municipal pris en date du 22 octobre 2025 et soumettant le projet de la modification n°1 du PLU à enquête publique ;

**Vu** l'avis tacite du dossier de référence n°004248/KKACPLU de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R. 104-34 du Code de l'Urbanisme), en date du 24 septembre 2025, confirmant que la modification n°1 du PLU de Blamont ne requerrait pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

**Vu** les avis rendus par les Personnes Publiques Associées (PPA) :

- La Direction Départementale des Territoires (DDT) du Doubs a remis en date du 14 août 2025 un avis favorable, sous réserve que la présente délibération soit prise une fois les travaux de mise en conformité de la station d'épuration finalisés ;

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Bourgogne Franche-Comté a remis un avis favorable, en date du 20 août 2025 ;

- Le Département du Doubs a fait connaître que le projet n'appelait pas de remarques particulières, en date du 22 août 2025 ;

- La Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort a remis en date du 22 août 2025, un avis avec recommandation de mettre en place un phasage de l'urbanisation des zones ouvertes et notamment de prioriser la zone des Combottes vis-à-vis des Terrasses du Lomont ;

- Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) – Centre de Développement d'Ingénierie de Nancy a fait savoir que les ouvrages RTE n'étaient pas concernés par le projet mais a répertorié les ouvrages RTE implantés sur le territoire communal, en date du 1er septembre 2025 ;

**Vu** les observations et conclusions motivées du commissaire enquêteur communiquées dans son rapport en date du 16

janvier 2026 qui donne un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU ;

**Considérant** que les évolutions du PLU de Blamont soumises à enquête publique portaient sur l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU des Combottes et des Terrasses du Lomont ;

**Considérant** que l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 novembre au 23 décembre 2025 inclus et qui a été réalisée conformément aux modalités prévues, à savoir :

- 3 permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur. Au total, 2 personnes ont rencontré le commissaire enquêteur, 2 observations ont été déposées sur les registres ;

**Considérant** que les résultats de ladite enquête publique n'amènent pas de remarques particulières au projet de modification de PLU ;

**Considérant** que la réserve inscrite dans l'avis de la DDT du Doubs en date du 14 août 2025 n'a pas été retenue par le commissaire enquêteur de la présente procédure ;

**Considérant** que la commune souhaite néanmoins respecter la réserve émise par la DDT du Doubs afin de bien coordonner l'urbanisation des zones AU avec la réalisation des travaux de conformité de la STEP devant être effectués par le gestionnaire (PMA) ;

**Considérant** que de ce fait, la commune décide post-enquête publique d'ajouter aux pièces du PLU impactées par la présente modification, la mention suivante :

« Pour rappel, l'urbanisation des deux zones 1AU est conditionnée à la bonne réalisation des travaux de conformité de la STEP et du réseau devant être effectués courant 2026 par le gestionnaire (PMA). Les futures demandes d'autorisation d'urbanisme (PA, PC) déposées sur ces zones devront être accompagnées d'un acte du gestionnaire attestant de la bonne réalisation de ces travaux ».

Les pièces suivantes sont modifiées en conséquence :

- Pièce n°1-A - Additif au rapport de présentation en spécifiant les modifications apportées post enquête publique dans les pièces du PLU ;

- Pièce n°3 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en ajoutant la phrase de rappel ci-dessus dans le contexte général et les descriptions de chaque OAP sectorielle ;

- Pièce n°4.2 – Règlement écrit en ajoutant la phrase de rappel ci-dessus dans les dispositions générales et les dispositions applicables à la zone AU.

**Considérant** que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L. 153-43 Code de l'Urbanisme ;

après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- de confirmer sa décision de ne pas soumettre la modification n°1 du PLU de Blamont à évaluation environnementale,  
- d'approuver la modification n°1 du PLU de Blamont telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente délibération.

**Mentions complémentaires :**

- La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, et mention de cette délibération sera insérée dans un journal conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme.
- La présente délibération produit ses effets juridiques à compter de sa transmission au Sous-Préfet, dès l'exécution des mesures de publicité et après sa publication sur le Portail National de l'Urbanisme.
- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture.
- Le PLU ainsi que la délibération qui l'approuve seront également publiés sur le Portail National de l'Urbanisme-conformément à l'article L. 153-23 du Code de l'Urbanisme.

## **DISCUSSIONS :**

Le Maire rappelle la tenue de l'opération nettoyage du village organisée par l'ACCA de Blamont avec le soutien de la mairie, le samedi 7 mars au matin.

Daniel GEIN fait un bilan des investissements réalisés au cours du mandat par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers (SIEA) sur la commune de Blamont.

Il rappelle également la décomposition du prix de l'eau (eau + assainissement) sur le territoire géré par le SIEA, à savoir : 4.70 € / m<sup>3</sup> = 2.29 € pour le SIEA + 0.25 € TVA + 1.07 € Agence de l'Eau + 1.09 € VEOLIA.

Séance levée à 20h05  
Le secrétaire de séance  
Serge DELFILS

**CONSEIL MUNICIPAL DE BLAMONT**  
**MANDAT 2026-2032**  
**Séance n°01 - Session ordinaire du 20 mars 2026**

Présents : Philippe Baradel, Sophie Besançon, Jihad Dahi, Serge Delfils, Fabrice Humbert, Marlène Maillard, Patrick Mourey, Julie Parent-Leclercq, Stéphane Reslinger, Marie-Claire Riche, Bénédicte Rigolot, Pierre Riot, Sandrine Scotton, Mickaël Vieille-Blanchard, Marie-Hélène Wunderlich-Poutot.

### **1. Élection du Maire – DCM n° 2026-07**

*Extrait du Procès-Verbal de l'élection du Maire.*

Le doyen d'âge des membres présents du Conseil municipal, Pierre Riot, a pris la présidence de l'assemblée, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Le Conseil désigne deux assesseurs : mesdames Sandrine Scotton et Bénédicte Rigolot.

Le président fait appel aux candidatures : Serge Delfils se déclare candidat à l'élection de Maire. Aucune autre candidature n'est présentée.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom s'approche de la table de vote, fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe et la dépose lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. L'ensemble des conseillers a pris part au vote à l'appel de son nom.

#### **Dépouillement :**

Le président rappelle que les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau (Art. L.66 du Code électoral) doivent être signés par les membres du bureau et annexés au PV. De même, les bulletins blancs seront décomptés séparément et annexés au PV également.

#### **1er tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de votes nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

**NOM – Prénom du/des candidats : DELFILS Serge - Suffrages obtenus : 15**

M. Serge DELFILS est proclamé maire et est immédiatement installé.

### **2. Détermination du nombre d'adjoints – DCM n° 2026-08**

*Question présentée par le Maire*

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur, soit quatre adjoints au maire maximum.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

**VOTE: Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à quatre le nombre d'adjoints au maire de la commune.**

### **3. Élection des adjoints – DCM n° 2026-09**

*Extrait du Procès-Verbal de l'élection des adjoints.*

Sous la présidence de Serge Delfils, élu Maire, le Conseil est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret, de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT).

Le Conseil municipal décide de laisser un délai de trois minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une seule liste de candidats a été déposée.

Liste 1 :

- 1er adjoint : WUNDERLICH-POUTOT Marie-Hélène
- 2ème adjoint : HUMBERT Fabrice
- 3ème adjoint : SCOTTON Sandrine
- 4ème adjoint : MOUREY Patrick

Le Maire fait procéder à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau et selon les mêmes règles que pour l'élection du Maire. Pour le résultat, le nom indiqué est celui de la tête de liste.

**1er tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de votes nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

**NOM – Prénom du/des candidats placé(s) en tête de liste : WUNDERLICH-POUTOT Marie-Hélène - Suffrages obtenus : 15**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par WUNDERLICH-POUTOT Marie-Hélène

## **4. Lecture de la Charte de l'élu local**

Conformément à l'article L. 2121-7 du CGCT, le Maire lit la Charte de l'élu local, composée des articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT, rappelant à chacun les droits et les devoirs d'un élu local.

Il remet ensuite un exemplaire dudit document aux conseillers municipaux présents, accompagné des articles L. 2123- 1 à L.2123-35 du CGCT.

## **5. Vote des indemnités de fonction – DCM n° 2026-10**

*Question présentée par Serge DELFILS*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

**Vu** la loi du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu modifiant l'article L. 2123-24 du CGCT ;

**Vu** le budget communal ;

**Considérant** que lorsque le Conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération ;

**Considérant** que toute délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

**Considérant** que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

**Considérant** que le Maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le Conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut, de lui-même, la diminuer ;

### **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS (art. L 2123-20-1 du CGCT).**

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1er janvier 2026) : 1 250 habitants.

### **MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MENSUELLE (maximum autorisé)**

Indemnité maximale du Maire + indemnités maximales des adjoints (nombre théorique)

Pour rappel, l'Indice Brut de référence 1027 est actuellement à 4 110.52 € / mois.

A ce jour les taux pour une commune se situant entre 1 000 et 3 499 habitants sont :

- Maire : 55.7 %, soit 2 289.56 € bruts / mois

- Adjoint : 21.38 %, soit 878.83 € bruts / mois

### **Montant de l'enveloppe globale mensuelle maximum 5 804.88 € bruts.**

Jusqu'à ce jour, le Maire percevait l'intégralité de son indemnité et les adjoints le taux maximal autorisé par la loi. Le Maire propose la continuité de ce qui était en place lors des mandats précédents.

**VOTE : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

**Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :**

- 1er adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2e adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3e adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4e adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du CGCT ;  
Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Qu'exceptionnellement, suite au renouvellement général des conseils municipaux, la présente délibération est applicable à compter de la date d'entrée en fonction du Maire et des adjoints ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal 2026.

## **DISCUSSIONS :**

- Nettoyage du village : Le Maire remercie Maud Petit et l'ACCA de Blamont, représentée par Pascal Montagnon, qui ont organisé cette manifestation. Ce sont 62 bénévoles qui se sont réunis sous une météo clémente le 7 mars dernier.

- Le Maire remercie les élus qui ont participé à la tenue du bureau de vote et ainsi qu'au dépouillement et plus particulièrement Jean-Jacques Lamboley et le secrétariat pour l'organisation et les préparatifs.

Il informe les nouveaux élus que deux scrutins auront lieu en 2027, avec chacun deux tours, ce qui nécessite de prévoir quatre week-ends pour la tenue du bureau de vote. Il rappelle que c'est une obligation légale pour tout conseiller.

Séance levée à 21h00  
La secrétaire de séance  
Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT

## **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAMONT MANDAT 2026-2032**

### **Séance n°02 - Session ordinaire du 2 avril 2026**

Présents : Philippe Baradel, Sophie Besançon, Jihad Dahi, Serge Delfils, Fabrice Humbert, Marlène Maillard, Patrick Mourey, Julie Parent-Leclercq, Stéphane Reslinger, Marie-Claire Riche, Bénédicte Rigolot, Pierre Riot, Sandrine Scotton, Mickaël Vieille-Blanchard, Marie-Hélène Wunderlich-Poutot.

#### **INTRODUCTION**

L'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints.

En introduction, le Maire donne lecture des arrêtés de délégations du Maire aux Adjoints qui ont été validés le 27 mars dernier.

### **1. Délégations – DCM n° 2026-11 à 2026-20**

Question présentée par Serge DELFILS

DELEGATIONS	NOMBRE DE MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	DELIBERATIONS
CONSEIL D'ÉCOLE MATERNELLE	2 titulaires, 1 suppléant	Serge DELFILS Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT	Sandrine SCOTTON	2026-11
CONSEIL D'ÉCOLE PRIMAIRE	2 titulaires, 1 suppléant	Serge DELFILS Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT	Sandrine SCOTTON	2026-12
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE	1 titulaire 1 suppléant	Marie-Claire RICHE	Marlène MAILLARD	2026-13
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON POUR TOUS	1 titulaire	Sandrine SCOTTON	/	2026-14
CNAS (COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE = CE AGENTS)	1 titulaire	Sandrine SCOTTON	/	2026-15
GARANTS D'AFFOUGE	3 titulaires	Patrick MOUREY Stéphane RESLINGER Mickaël VIEILLE-BLANCHARD	/	2026-16

<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CHEMINS DE LA VALLÉE D'HÉRIMONCOURT</b>	2 titulaires	Pierre RIOT Jihad DAHI	/	2026-17
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'ABBEVILLERS</b>	2 titulaires 2 suppléants	Fabrice HUMBERT Mickaël VIEILLE-BLANCHARD	Pierre RIOT Patrick MOUREY	2026-18
<b>COMMUNES FORESTIÈRES 25</b>	1 titulaire 1 suppléant	Serge DELFILS	Sandrine SCOTTON	2026-19
<b>AGENCE D'URBANISME DU PAYS DE MONTBÉLIARD</b>	1 titulaire 1 suppléant	Serge DELFILS	Jihad DAHI	2026-20
<b>ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU DOUBS AMR 25</b>	Maire	Serge DELFILS	/	/
<b>ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS AMD 25</b>	Maire	Serge DELFILS	/	/
<b>EHPAD BLAMONT</b>	Maire	Serge DELFILS	/	/
<b>REGIE BIOCHALEUR DU SYDED</b>	1 titulaire 1 suppléant	Fabrice HUMBERT	Serge DELFILS	

**VOTE :** Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les délégations proposées.

## **2. Mise en place des commissions – DCM n° 2026-21, 2026-22 et 2026-23**

Question présentée par Serge DELFILS

Avant de commencer, le Maire rappelle qu'il est, de fait, le président de toutes les commissions. Il explique également que les commissions « Finances », « Contrats, baux et assurances », « Téléphonie/internet/archives et patrimoine », « Aménagement » et « CAO » sont des commissions dites fermées, elles ne peuvent donc pas être ouvertes aux personnes non élues.

COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENT	MEMBRES
COMMISSION FINANCES/BUDGETS	Serge DELFILS	<i>Elus seulement</i> Sandrine SCOTTON Stephane RESLINGER
COMMISSION CONTRATS, BAUX, ASSURANCES	Sandrine SCOTTON	<i>Elus seulement</i>
COMMISSION TÉLÉPHONIE, INTERNET, MATÉRIELS INFORMATIQUES, NUMÉRISATION	Stéphane RESLINGER	<i>Elus seulement</i> Sandrine SCOTTON
ARCHIVES ET PATRIMOINE	Fabrice HUMBERT	Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT Sandrine SCOTTON Stéphane RESLINGER
COMMISSION AMÉNAGEMENT	Serge DELFILS	<i>Ensemble du Conseil municipal</i>
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES DCM n° 2026-21	/	<i>Un élu sauf Maire et adjoints</i> Marlène MAILLARD
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DCM n° 2026-22	Fabrice HUMBERT	<i>Elus seulement</i> Sandrine SCOTTON Philippe BARADEL

<b>COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DCM N° 2026-23</b>	Sandrine SCOTTON	<i>24 personnes (conseillers et citoyens)</i>
<b>COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ</b>	Marie-Claire RICHE	Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT Julie PARENT-LECLERCQ Sophie BESANCON
<b>COMMISSION ARTISANAT, COMMERCE ET TOURISME</b>	Patrick MOUREY	Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT Marie-Claire RICHE Mickaël VIEILLE-BLANCHARD Bénédicte RIGOLOT
<b>COMMISSION FORÊTS ET AGRICULTURE</b>	Sandrine SCOTTON	Philippe BARADEL Stéphane RESLINGER
<b>COMMISSION CIMETIÈRE</b>	Philippe BARADEL	Sandrine SCOTTON
<b>COMMISSION CULTURE</b>	Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT	Patrick MOUREY Marlène MAILLARD
<b>COMMISSION EMBELLISSEMENT ET PROPRETÉ</b>	Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT	Sophie BESANCON Marlène MAILLARD
<b>COMMISSION TRAVAUX ET ÉNERGIE</b>	Fabrice HUMBERT	Sandrine SCOTTON Philippe BARADEL Mickaël VIEILLE-BLANCHARD Stéphane RESLINGER Pierre RIOT
<b>COMMISSION ANIMATIONS, FÊTES ET CÉRÉMONIES</b>	Jihad DAHI	Fabrice HUMBERT Julie PARENT-LECLERCQ
<b>COMMISSION INFORMATION, COMMUNICATION BLAMONT INFOS</b>	Bénédicte RIGOLOT	Fabrice HUMBERT Marie-Claire RICHE
<b>COMMISSION INFORMATION, COMMUNICATION NUMERIQUE</b>	Stéphane RESLINGER	Sandrine SCOTTON
<b>COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS</b>	Julie PARENT-LECLERCQ	Sandrine SCOTTON Bénédicte RIGOLOT Philippe BARADEL Sophie BESANCON
<b>COMMISSION SCOLAIRE</b>	Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT	Marlène MAILLARD
<b>COMMISSION SÉCURITÉ, ACCESSIBILITÉ</b>	Jihad DAHI	Patrick MOUREY Sophie BESANCON Marie-Claire RICHE Pierre RIOT
<b>COMMISSION URBANISME ET FONCIER</b>	Mickaël VIEILLE-BLANCHARD	Patrick MOUREY Pierre RIOT Stéphane RESLINGER
<b>COMMISSION SANTÉ</b>	Patrick MOUREY	Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT Sophie BESANCON Marie-Claire RICHE

**VOTE : Le Conseil, adopte, à l'unanimité,**

**- La mise en place des compositions et les vice-présidences. A noter que ces compositions ne sont pas figées et peuvent évoluer dans le temps.**

- Pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et pour la désignation du représentant à la Commission de révision des listes électorales : le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la composition proposée.
- La composition de la Commission Communale des Impôts Directs (24 personnes conseillers et citoyens) sera complétée ultérieurement, mais le Conseil acte qu'elle sera pilotée par Sandrine Scotton

### **3. Aménagement de l'Espace Santé : avenant n°02 au marché de travaux DCM n° 2026-23**

Question présentée par Fabrice HUMBERT

Lors de la fin de l'aménagement du plateau brut au rez-de-chaussée de l'Espace Santé, différents ajustements ont été demandés : accessoires sanitaires, films vitrages, extincteurs supplémentaires et portes de placard.

Un chiffrage basé sur les prix unitaires du marché d'origine a donc été demandé à l'entreprise SASU Max, titulaire du marché en cours pour ces travaux.

Montant : 3 846€ HT, soit 4 600€ TTC.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant n°02 au marché d'aménagement de l'Espace Santé pour un montant de 3 846 € HT. Le marché initial était de 128 125 € HT, soit 153 750 € TTC. L'avenant n° 01, voté en 2025, était de 10 111 € HT, soit 12 100 € TTC. Avec ce nouvel avenant, le marché total serait donc désormais de 142 082 € HT, soit 170 450 € TTC.

**VOTE : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'approuver l'avenant n°02 de travaux complémentaires pour l'aménagement de l'Espace Santé d'un montant de 3 846 € HT, soit 4 600 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification du marché de travaux
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2026

## **DISCUSSIONS :**

Prochain conseil municipal planifié le mardi 21 avril à 20h

Séance levée à 20h30  
Le secrétaire de séance  
Serge DELFILS

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

*Vous avez envie de vous impliquer dans la vie de votre commune en participant à l'élaboration de projets dans des domaines qui vous intéressent et faire profiter la collectivité de vos compétences et de vos connaissances ?*

Vous avez dans ce cas la possibilité de faire partie d'une ou plusieurs commissions municipales. Ces commissions sont présidées par vos élus. Ceux-ci seront très heureux de vous accueillir et de vous compter parmi les membres.

Les structures auxquelles nous vous convions à participer ont été définies lors du dernier conseil municipal dont un compte-rendu figure dans votre Blamont infos de ce mois.

Comme vous le constaterez, il est possible à chacun de trouver la ou les commissions dans laquelle ou lesquelles il pourra s'impliquer pour l'intérêt commun.

Les anciens membres, que nous tenons à remercier ici pour le travail déjà accompli, auront à cœur, nous n'en doutons pas, de poursuivre leur implication et de nous le faire savoir.

**Les inscriptions sont reçues en mairie au 03.81.35.18.03 jusqu'à la fin août.** Tout renseignement complémentaire pourra vous être donné lors de votre appel.

Vous pouvez également vous faire connaître en vous présentant au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Nous vous attendons nombreux pour épauler et aider vos élus pour le seul bien de votre village.

Petite précision : les commissions Finances, Contrats et baux, Révision des listes électorales, Appel d'offres et Personnel restent, par la loi, du domaine unique des élus.

### **Commission Finances/budgets**

Vice-président : Serge DELFILS  
Membres : Elus seulement  
Sandrine SCOTTON, Stéphane RESLINGER

### **Commission Contrats, baux, assurances**

Vice-président : Sandrine SCOTTON  
Membres : Elus seulement

### **Commission Téléphonie, internet, matériels informatiques, numérisation**

Vice-président : Stéphane RESLINGER  
Elus seulement  
Membres : Sandrine SCOTTON

### **Archives et patrimoine**

Vice-président : Fabrice HUMBERT  
Membres : Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT  
Sandrine SCOTTON, Stéphane RESLINGER

### **Commission Aménagement**

Vice-président : Serge DELFILS  
Membres : Ensemble du Conseil municipal

### **Commission de contrôle des listes électorales DCM n° 2026-21**

Vice-président : /  
Membres : Un élu sauf Maire et adjoints  
Marlène MAILLARD

### **Commission d'Appel d'Offres DCM n° 2026-22**

Vice-président : Fabrice HUMBERT  
Membres : Elus seulement  
Sandrine SCOTTON Philippe BARADEL

### **Commission Communale des Impôts directs DCM n° 2026-23**

Vice-président : Sandrine SCOTTON  
Membres : 24 personnes (conseillers et citoyens)

### **Commission Affaires Sociales et Solidarité**

Vice-président : Marie-Claire RICHE  
Membres : Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT  
Julie PARENT-LECLERCQ Sophie BESANCON

### **Commission artisanat, commerce et tourisme**

Vice-président : Patrick MOUREY  
Membres : Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT  
Marie-Claire RICHE Mickaël VIEILLE-BLANCHARD  
Bénédicte RIGOLO

### **Commission Forêts et Agriculture**

Vice-président : Sandrine SCOTTON  
Membres : Philippe BARADEL Stéphane RESLINGER

### **Commission Cimetière**

Vice-président : Philippe BARADEL  
Membres : Sandrine SCOTTON

### **Commission Culture**

Vice-président : Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT  
Membres : Patrick MOUREY, Marlène MAILLARD

### **Commission Embellissement et propreté**

Vice-président : Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT  
Membres : Sophie BESANCON, Marlène MAILLARD

### **Commission Travaux et Énergie**

Vice-président : Fabrice HUMBERT  
Membres : Sandrine SCOTTON  
Philippe BARADEL, Mickaël VIEILLE-BLANCHARD  
Stéphane RESLINGER , Pierre RIOT

### **Commission Animations, Fêtes et Cérémonies**

Vice-président : Jihad DAHI  
Membres : Fabrice HUMBERT  
Julie PARENT-LECLERCQ

### **Commission Information, Communication BLAMONT INFOS**

Vice-président : Bénédicte RIGOLO  
Membres : Fabrice HUMBERT  
Marie Claire RICHE

### **Commission Information, Communication NUMERIQUE**

Vice-président : Stéphane RESLINGER  
Membres : Sandrine SCOTTON

### **Commission Jeunesse et Sports**

Vice-président : Julie PARENT-LECLERCQ  
Membres : Sandrine SCOTTON  
Bénédicte RIGOLO, Philippe BARADEL  
Sophie BESANCON

### **Commission Scolaire**

Vice-président : Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT  
Membres : Marlène MAILLARD

### **Commission Sécurité, Accessibilité**

Vice-président : Jihad DAHI  
Membres : Patrick MOUREY  
Sophie BESANCON, Marie-Claire RICHE  
Pierre RIOT

### **Commission Urbanisme et foncier**

Vice-président : Mickaël VIEILLE-BLANCHARD  
Membres : Patrick MOUREY  
Pierre RIOT , Stéphane RESLINGER

### **Commission Santé**

Vice-président : Patrick MOUREY  
Membres : Marie-Hélène WUNDERLICH-POUTOT  
Sophie BESANCON, Marie-Claire RICHE

## LOTO

*Samedi 28 mars* s'est déroulé l'habituel loto de la MPT. Un grand merci à tous les participants qui ont vibré jusqu'au tirage du dernier numéro. Les quines se sont enchaînées dans une ambiance agréable et bon enfant. Les plus chanceux sont repartis avec des séjours bien être dans de jolis hôtels et des repas à de bonnes tables. Nous leur souhaitons de passer un bon moment et nous invitons tous les autres à retenter leur chance l'année prochaine !



## JUDO

*Le 25 janvier* à Audincourt, 5 combattants du judo club de Blamont ont participé au championnat du Doubs benjamins(mines), et 2 d'entre eux sont montés sur le podium pour la place de 2ème :  
- PRONGUE Alice en moins de 44 kg.  
- GERARDIN Charlie en moins de 50 kg..

Le dimanche 15 Mars, 4 combattants se sont présentés au Championnat de Franche Comté. à Besançon, Alice PRONGUE cette fois encore a terminé à la 3ème place et a été qualifiée, Charlie GERARDIN a décroché la 7ème place pour les championnats de Bourgogne Franche Comté qui auront lieu le 23 Mai à Beaune.  
Félicitations à eux et tous nos encouragements pour les combats à venir.

## MARCHÉ AUX FLEURS SAMEDI 16 MAI 2026

De 9h00 à 12h00 (fleurs en provenance d'Alsace) à la grange derrière le cabinet médical. Au profit des différentes activités de la MPT.

Consultez notre site : [www.mpt-blamont.com](http://www.mpt-blamont.com)

Vous pourrez télécharger le bon de commande sur le site (ou le découper en page 19) et un bon papier sera distribué dans vos boîtes aux lettres courant avril  
Les bons de commandes seront à déposer à la MPT avec le règlement avant le 12 mai 2026.

Merci d'avance pour votre participation et soutien !



## VIDE GRENIER

*Dimanche 3 Mai à Blamont*

buvette et restauration sur la place des tilleuls

Samedi 4 avril, l'association Festi Blam' a accueilli de nombreux enfants et leurs familles pour la traditionnelle chasse aux œufs. Repartis en 3 groupes d'âge, ils avaient pour mission de trouver des bouchons colorés cachés dans 3 zones. Les bouchons ont ensuite été échangés contre des œufs en chocolat. Les plus chanceux ont trouvé les œufs en bois qui permettaient de gagner un gros lapin en chocolat ! Personne n'est reparti bredouille, tout le monde a eu le droit de se régaler, même les plus grands !!



Retrouvez les photos de Festi Blam' sur le site de la MPT  
<http://www.mpt-blamont.com/>

## FÊTE DE LA MUSIQUE

Festi Blam' prépare activement la célèbre Fête de la musique sur notre belle place des tilleuls.

Musique, buvette, restauration ... L'ensemble dans la bonne humeur et comme toujours, dans une convivialité reconnue.

**Cette grande fête incontournable nécessite plus de 120 bénévoles ! Venez nous aider à l'organisation, avant, pendant et après la manifestation.**

Publication des inscriptions prochainement



# FÊTE DE LA MUSIQUE BLAMONT



# 21 JUIN 2026

À PARTIR DE 16H - PLACE DES TILLEULS  
 BUVETTES ET RESTAURATION - 7 SCÈNES

Sur place, paiement par carte bancaire accepté. Et pensez à trier vos déchets !



Nourriture sur la voie publique / Conception : Laurent Demougeot



**Le tee-shirt 2026**  
 en vente sur le stand "déconsignes"

# MÉDIATHÈQUE

## EXPOSITION PHOTOS " NATURE "

Damien Barbe, de Blamont, photographe amateur, expose pour la 1<sup>ère</sup> fois quelques-unes de ces photos à compter du samedi 18 avril, et à la médiathèque nous sommes fiers de le soutenir dans cette belle initiative.

Un livre d'or pour y recueillir vos impressions, et avoir plus d'informations sera mis à votre disposition par Damien.

Une occasion de découvrir sa passion qu'il nous partage. Soyez au rendez-vous !

## ÉCHANGE OUVRAGES :

*Jeudi 19 mars*, nous avons procédé aux échanges d'ouvrages avec la Médiathèque Départementale, c'est plus de 400 ouvrages qui ont ainsi transité d'un endroit à l'autre.

*Plusieurs livres jeux sont disponibles au secteur jeunesse, profitez-en vite avant qu'ils ne repartent à Besançon.*

*Venez aussi profiter des nombreux DVD !*



Restez-curieux !



Actuellement à la médiathèque...



## NOUVEAU A BLAMONT - LEETHERAPEUTE

« Se rendre malade, en avoir plein le dos, avoir la boule au ventre, l'avoir en travers de la gorge, avoir du mal à digérer... », autant d'expressions du quotidien qui traduisent ce que les émotions peuvent générer en termes de perception sur votre propre corps.

Depuis des années, j'aide des personnes à travailler sur elles-mêmes pour prendre conscience de leurs comportements et gérer leurs émotions. J'ai souhaité élargir mon champ de compétences aux répercussions sur le corps.

En effet, toutes les émotions vécues ont un impact sur ce dernier et peuvent engendrer des blocages.

En tant que Leéthérapeute, ma motivation est que vous vous replaciez au centre de votre vie, que vous retrouviez votre libre arbitre et que vous puissiez entrevoir d'autres possibilités dans la gestion des événements de votre vie.

C'est avec ces compétences et ma bonne humeur que j'aurai plaisir à vous recevoir en séance à Blamont pour vous aider à avancer sur votre propre chemin avec fluidité. Prise de rendez-vous en ligne sur mon site internet ou par téléphone.



Régis Francès  
leéthérapeute

06.35.29.98.61  
regisleetherapie@gmail.com

regisleetherapie.fr



linkedin.com/in/régis-frances-836aaa161

# DES NOUVELLES DE L'EHPAD



- *Vendredi 20 février* : Un tournoi de boccia à l'EHPAD a permis de rassembler plusieurs établissements dans une ambiance conviviale, sportive et inclusive.

- *Lundi 23 février* : A l'EHPAD, nous avons célébré le Nouvel An chinois avec un apéritif sur le thème et un spectacle de danse chinoise.



- *Mardi 24 février* : Des résidents sont sortis prendre le repas à l'EHPAD du Dr Gérard à l'Isle sur le Doubs.

- *Jeudi 26 février* : Les résidents ont participé au temps de prière catholique.

- *Vendredi 27 février* : Les résidents ont fêté les anniversaires du mois avec Hubert et son accordéon !

- *Dimanche 1er mars* : A l'occasion de la fête des grands-mères, les résidentes ont reçu une jolie carte et tous

les résidents ont pu profiter d'un délicieux apéritif.

- *Vendredi 13 mars* : Les résidents ont assisté au culte protestant.

- *Dimanche 15 mars* : Des résidents sont allés accomplir leur devoir de citoyen avec beaucoup de fierté en participant aux élections municipales.

- *Mercredi 18 mars* : Les résidents ont fêté la St Patrick avec au programme : apéritif, accordéon avec Dany Moureaux, Danielle et Valentin à la cornemuse et visite surprise de St Patrick



- *Jeudi 19 mars* : Les résidents ont participé au temps de prière catholique.

- *Vendredi 27 mars* : Les résidents ont fêté les anniversaires du mois avec de délicieux gâteaux, et en compagnie d'Hubert Castalan.

- *Jeudi 2 avril* : Des résidents et les enfants de la crèche ont participé à la traditionnelle chasse aux œufs. Petits et grands étaient ravis !

- *Vendredi 3 avril* : Les résidents ont pu assister au culte protestant.

- *Dimanche 5 avril* : A l'occasion de Pâques, les résidents ont reçu des petits sachets de friture en chocolat. Un moment simple et gourmand qui a été très apprécié.

- *Vendredi 10 avril* : Des résidents ont participé au tournoi de boccia à l'EHPAD de Pont de Roide, un beau moment !





# INFOS SANTÉ

MAI 2026

## MEDECINS

APPELER LE **116117**

**Si urgence appeler le 15**

*Le service de garde va du samedi 12 H (ou veille de jour férié à 20 H) au lundi (ou lendemain de jour férié) à 8 H et toutes les nuits de la semaine de 20 H à 8 H.*

## PHARMACIES

*Le service de garde du dimanche (ou du jour férié) va du samedi (ou de la veille du jour férié) à 19 H au lundi (ou lendemain de jour férié) à 9 H. Le service d'urgence la nuit en semaine est assuré par la pharmacie de garde le dimanche (ou le jour férié) précédent.*

## MAI

- vendredi 1er : **DOILLON** à Pont-de-Roide/Vermondans
- samedi 2, dimanche 3 et vendredi 8 : **LESCA** à Blamont
- samedi 9, dimanche 10 et jeudi 14 : **PEGEOT** à Pont-de-Roide/Vermondans
- samedi 16 et dimanche 17 : **ANEDDA** à Mathay
- samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 : **DOILLON** à Pont-de-Roide/Vermondans
- samedi 30 et dimanche 31 : **LESCA** à Blamont

## JUIN

- samedi 6 et dimanche 7 : **PEGEOT** à Pont-de-Roide/Vermondans
- samedi 13 et dimanche 14 : **ANEDDA** à Mathay
- samedi 20 et dimanche 21 : **DOILLON** à Pont-de-Roide/Vermondans
- samedi 27 et dimanche 28 : **PEGEOT** à Pont-de-Roide/Vermondans

Le planning étant susceptible de modifications, vous pouvez appeler le **3237** pour confirmation.

## CABINET INFIRMIER

Le cabinet infirmier de Blamont est joignable à tout moment au **03.81.30.04.68**

Un système de transfert d'appel vous permet d'entrer rapidement en contact avec une infirmière.

## DENTISTES

*Le service de garde est assuré les dimanches et jours fériés de 9 H à 12 H.*

Pour connaître le dentiste de garde il convient désormais d'appeler le **3966** ou le service des urgences du centre hospitalier au **03.84.98.20.20**

## SERVICE D'ACTION SOCIALE PMA

Le service social PMA installé en mairie de Blamont est joignable sur rendez-vous en appelant le **03.81.35.32.83** ou le **06.31.02.84.30**



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

## DON DU SANG

Renseignements : 03 81 61 56 15

- samedi 9 mai de 8h30 à 12h30 - foyer municipal à Audincourt
- lundi 11 mai de 15h30 à 19h30 - salle du Majestic à Mandeuve
- vendredi 15 mai de 15h30 à 19h30 - gymnase Victor Hugo à Montbéliard
- samedi 16 mai de 9h à 13h - gymnase Victor Hugo à Montbéliard
- mardi 19 mai de 15h30 à 19h30 - halle polyvalente à Pont-de-Roide

# MARCHE AUX FLEURS BON DE COMMANDE\*

## SAMEDI 16 MAI 2026



\*en provenance d'Alsace  
**Au profit des différentes activités de la MPT**  
Consultez notre site : [www.mpt-blamont.com](http://www.mpt-blamont.com)



**de 9h00 à 12h00**  
**À la grange**  
**derrière le cabinet médical**

(paiement sur place possible le jour J par CB, chèque ou espèce)

Vous pouvez télécharger le bon de commande sur le site :  
[www.mpt-blamont.com](http://www.mpt-blamont.com)

Ou utiliser le formulaire au dos, et le déposer dans la boîte aux lettres de la MPT  
**avec votre règlement par chèque jusqu'au 12 mai 2026**

VILLAGE : .....

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone obligatoire si livraison : .....

Paiement effectué : oui / non

Je désire que ma commande soit livrée : Uniquement : Blamont, Roches, Pierrefontaine, Villars les Blamont, Thulay, ou Ecurcey

Je viendrai chercher ma commande à la MPT



NOM : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 VILLAGE : \_\_\_\_\_  
 TEL : \_\_\_\_\_

Livraison à mon domicile		À retirer à la MPT de 9h à 12h							
GÉRANIUMS* ø 13 cm : 2,80 € ou 2,70 € par 10									
COULEURS NON GARANTIES		BLANC	ROUGE	ROSE	AUTRES COULEURS SUR PLACE	Total Qté :	Total Prix :		
1	LIERRE								
2	DEMI LIERRE								
3	ZONAL								
PLANTES									
4	BACOPA	BLANC				2,95 €			
5	BIDENS	JAUNE				2,95 €			
6	EUPHORBE	BLANC				3,00 €			
7	SANVITALIA	JAUNE				2,95 €			
8	SURFINIA	VARIÉS				2,95 €			
9	VERVEINE	VARIÉS				2,95 €			
10	SCAEVOLA	BLEU				2,95 €			
11	BRACHYCOME	BLEU				2,95 €			
SUSPENSIONS									
12	MELANGE 5 FLEURS	VARIÉS				18,00 €			
PLANTES À FEUILLAGE *									
13	PLECTRANTHUS	FEUILLAGE VERT ET BLANC				2,95 €			
PLANTES À MASSIF *									
14	BEGONIA DRAGON WING					3,60 €			
15	TROPIDENIA (plein soleil)	ROUGES VARIÉS				6,00 €			
16	IMPATIENS NOUVELLE GUINEE	VARIÉS				3,70 €			
17	BEGONIAS	COLORIS VARIÉS				1,00 €			
18	IMPATIENS D'OMBRE	MELANGE				1,10 €			
19	LOBELIA BAS	BLEU				1,00 €			
20	ŒILLET D'INDE	COLORIS VARIÉS				1,00 €			
PLANTS DE LÉGUMES*									
		MAESTRIA/ PREVIA	ELVIRADO	ANDINE CORNUÉ	CERISES	CŒUR DE BŒUF	Prix unitaire	Total QTE :	Total prix :
21	TOMATES						2,60 €		
22	COURGETTES						2,60 €		
23	CONCOMBRE						2,60 €		
24	COURGE BUTTERNUT						2,60 €		
25	POTIRON/POTIMARRON						2,60 €		
26	POIVRON						2,80 €		
27	AUBERGINE						2,80 €		
28	POIREAUX EN BARQUETTE (40-50)						5,50 €		
TERREAU PROFESSIONNEL									
30	TERREAU PROFESSIONNEL 70 L							13,00 €	
HERBES AROMATIQUES* - POT 13CM - 3,50 €									
	BASILIC	PERSIL	CIBOULETTE	CORIANDRE	ROMARIN	ORIGAN	Total prix :		
31									
	THYM	MENTHE					Total prix :		
32									
SVP : N'oubliez pas de remplir vos coordonnées et de joindre votre règlement - PAIEMENT CB/Accepté sur place							<b>TOTAL :</b>		
* COULEURS et VARIÉTÉS SELON ARRIVAGE ET STOCK DISPONIBLE							Payé :	OUI	NON